



## SAS Centrales Villageoises Portes du Vercors

Société par actions simplifiée à capital variable  
Siège social : Mairie, 22 place de l'église  
38680 – St Just de Claix  
RCS de Grenoble 821 756 814  
[portesduvercors@centralesvillageoises.fr](mailto:portesduvercors@centralesvillageoises.fr)  
N° SIRET : 821 756 814 00017

### Procès Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du vendredi 2 juin 2023 statuant sur l'exercice 2022

Le 2 juin 23 à 18h00, les actionnaires de la SAS « Centrales Villageoises Portes du Vercors » se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du président envoyée au moins 15 jours à l'avance, dans la salle des Conférences à St Marcellin (Isère).

L'ensemble des actionnaires a été convoqué par courriel le 9 mai 2023.

#### Ordre du jour de l'AG ordinaire :

1. Approbation du rapport moral de l'année 2022
2. Approbation des comptes de l'exercice 2022
3. Mise en place d'une prime d'émission attachée aux actions
4. Affectation du résultat
5. Pouvoir au Président pour procéder aux formalités de dépôt des comptes annuels
6. Election des membres du conseil de gestion

#### Constatations :

L'Assemblée des actionnaires débute à 18h15. Le président remercie les participants et la Mairie de St Marcellin pour la mise à disposition de la salle des Conférences.

L'Assemblée est présidée par Jean Claude Potié, en sa qualité de Président de la Société.

M Jean Claude Poirel est désigné comme secrétaire de séance.

MM Alain Daccord et Claude Dubreuil sont désignés comme scrutateurs

Emargement et Quorum Les actionnaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal. Au 31 déc 2022, la société comportait 170 actionnaires. 32 sont présents et 38 sont représentés soit un total de 70 voix . Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions à l'ordre du jour puissent être votées par l'Assemblée. La majorité absolue est de 36 voix.

L'ordre du jour et les documents annexes ont été adressés aux actionnaires avant l'AG et ne sont pas repris dans ce procès-verbal.

Documents disponibles : Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil de gestion ;
- un rapport financier qui explicite les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts de la société.

### **1. Approbation du rapport moral et d'activité de l'année 2022**

Le rapport moral de l'année 2022 est présenté par le président.

Jean Claude Potié présente le rapport d'activité de l'année 2022. 5adressé aux actionnaires avec la convocation)

Vie interne de la société : Le Conseil de Gestion s'est réuni à 5 reprises, en présentiel ou en visioconférence et 3 lettres d'information ont été adressées aux associés.

Le Conseil de Gestion (de 11 personnes actuellement) ouvre la possibilité d'accepter des nouveaux membres en son sein, sachant que le nombre maximum prévu par les statuts est de 12. Nous devons renouveler 2 de ses membres,

Rapport d'activité 2022 est présenté par Alain Daccord

Réalisations photovoltaïques et mises en service 2022

La totalité de nos installations en service au 31 déc 22 représente une puissance installée de 316 kWc. L'école de St Vérand a été mis en service le 30 juin 2022. Sa puissance est de 36 kWc.

Les panneaux équipant la toiture de la Maison de Santé de Pont en Royans ont été réinstallés sur le nouveau toit et mis en service en septembre 22.

Il faut aussi signaler l'installation sur l'immeuble « La Manufacture » à Saint Marcellin, dont la mise en service a été effectuée le 10 mai 23, travaux réalisés par l'entreprise Lumensol.

Parallèlement à ces réalisations, nous avons continué à rechercher et à étudier d'autres opportunités de projets photovoltaïques. Parmi les projets, nous pouvons citer l'extension de l'installation sur la toiture de la Maison de Santé de Pont en Royans qui devrait être mise en service avant la fin de l'année 23. D'autres projets sont en cours d'étude (représentant 168kWc) avec des toitures de 36 kWc ou plus, ce qui témoigne du dynamisme de notre société, même si nous devons regretter l'abandon d'études.

Notre société soutient le projet de centrale PV au sol dans une carrière porté par notre partenaire ENERCOOP sur la commune de Saint Romans. Nous avons participé à plusieurs réunions pour accompagner ce projet toujours en cours d'étude.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont adoptés à l'unanimité (Résolution N°1).

### **2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice de l'année 2022**

Le rapport de gestion de l'année 2022 est présenté par M. Claude DUBREUIL (Vice Président et Trésorier). Le bilan et le compte de résultat ont été établi par le cabinet d'expertise comptable Algora.

De manière synthétique, quelques chiffres pour 2022 (rappel valeur 2021) :

Ventes d'énergie : 58 253 € (52 366 €). 2022 est la première année de production complète des 18 installations de la tranche 1. Il faut noter l'excellent ensoleillement de l'année 2022 qui justifie l'augmentation par rapport à l'année précédente.

Résultat comptable net : 9 041€ (7 902 €). Cette valeur confirme la bonne santé financière de notre société et valide la pertinence des prévisions qui sou tendent notre modèle

Charges externes : 20 938€ (11211 €). L'accroissement est en partie dû à l'augmentation du poste honoraires de prestataires

Capacité d'Auto Financement : 30 505€ (33 506 €)

Pas de prise de participation dans d'autres sociétés. Conformément à l'article L.225-102 du Code du commerce, nous vous précisons que notre société n'emploie pas de personnel salarié, et qu'en

conséquence aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.

Pour la bonne règle, il est précisé que la société n'a engagé au cours de l'année 2022 aucun frais de recherche et de développement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il précise que les dépenses et charges visées à l'article 39- 4 dudit code s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.

Le budget prévisionnel 2023 est présenté en équilibre à 117 k€.

La discussion est ensuite ouverte pour apporter quelques précisions.

Après échanges, le rapport de gestion est adopté à l'unanimité (Résolution N°2).

### **3. Mise en place d'une prime d'émission**

La valeur unitaire de l'action fixée initialement à 100 € est restée inchangée. Pour tenir compte de la valeur acquise par la société et en l'absence d'un réel marché de cotation, le Conseil de Gestion après avoir débattu longuement propose à l'AG la mise en place d'une prime d'émission associée aux actions. En cas d'adoption, la nouvelle valeur nominale de l'action de CVPV serait égale au montant unitaire de 100 € auquel s'ajouterait la prime d'émission. Ce mécanisme qui traduit la valeur comptable de la société apporte plus de justesse entre les actionnaires. En effet, les actionnaires ayant placé 100 € il y a quelques années, sans avoir perçu le moindre dividende voient ainsi leur capital revalorisé, car cette nouvelle valeur sera retenue pour tout achat ou vente auprès de la société CVPV. Cette valeur est susceptible d'être révisée annuellement lors de l'AG ordinaire. Les réponses aux questions posées permettent de mieux expliquer ce mécanisme et d'en partager le sens.

La mise en place d'une prime d'émission de 15€, qui correspond à un prix unitaire de l'action de 115 € avec date d'effet immédiate, est décidée à l'unanimité (Résolution N° 3)

### **4. Affectation du résultat**

Distribution de dividendes : comme le prévoient les statuts de notre société, aucun dividende n'a été distribué, au cours des 5 premiers exercices comptable. L'exercice 2022 est donc le premier exercice pour lequel cette question est présentée à l'AG. Les statuts prévoient que 50% du résultat soient mis en réserve. Les autres 50% sont disponibles, compte tenu de la situation de la société.

Le conseil de gestion propose de reporter à l'exercice suivant ces 50%, en particulier en tenant compte de la valeur d'environ 2,50 € correspondant à chaque action.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité (Résolution N° 4).

De ce fait la résolution N°5 qui aurait été présentée si la résolution N°4 n'avait pas été adoptée est inutile

### **5. Pouvoir au Président** confiance au président et mandat pour procéder aux formalités de dépôt des comptes annuels.

Résolution N°6 adoptée à l'unanimité

### **6. Election des membres du conseil de gestion**

2 membres du conseil de gestion atteignent la fin de leur mandat et souhaitent se représenter.

Un seul candidat se présente pour occuper le 12<sup>ème</sup> siège du conseil de gestion

- ✓ Jean Claude Potié réélu à l'unanimité
- ✓ Jacques Régnier réélu à l'unanimité
- ✓ Vincent Bayot élu à l'unanimité

**Exposé par Christophe Sajot et Béatrice Faure** sur le thème « Auto-construction d'une installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation. »

Cette possibilité a été développée à la CV du Triève et correspond à l'attente d'un certain nombre de personnes. Un accompagnement sous forme de compagnonnage, permet aux demandeurs (un peu bricoleur) de bénéficier de l'aide du collectif pour mener l'étude de validation, établir la commande auprès d'un fournisseur à des tarifs négociés. La solidarité du groupe apporte l'entraide nécessaire pour l'installation. Une journée d'information est prévue en septembre 23 pour apporter des informations concrètes.

De nombreux échanges et questions poursuivent cette présentation.

Personne ne demandant plus la parole, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

Le présent procès-verbal est signé par le Président et les membres désignés comme secrétaire de séance et les scrutateurs

Le Président Jean Claude Potié

Signature + paraphes sur toutes les pages

Secrétaire de séance : Poirel Jean Claude

Scrutateurs : Daccord Alain

Dubreuil Claude